

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER



Importante étape franchie et des fontaines rénovées bientôt en eau



Grâce aux travaux de rénovation qui y ont été menés, la Place du 16 Mars légitimera dès la fin de la semaine son ancienne appellation de Place Neuve.

Il n'y a pas que les façades refaites d'immeubles marquants qui se dévoilent peu à peu aux utilisateurs de la Grand-Rue imérienne : bientôt, l'accès en voiture à la Place du 16 Mars par la route cantonale sera de nouveau possible. La Place a été entièrement refaite dans sa partie Nord. Agrémentée de six arbres, elle accueillera le stationnement en zone bleue, selon une nouvelle disposition, avec des accès également nouveaux : entrée par l'Est de la Place et sortie sur la route cantonale par l'Ouest. La partie Sud a été partiellement refaite. La fontaine historique qui s'y trouve voit sa rénovation bientôt achevée, et deux tilleuls seront plantés à ses côtés. Elle sera remise en eau dans les prochains jours. La partie Sud de la place sera accessible par la route cantonale (entrée et sortie à l'Est de la fontaine) et elle accueillera du stationnement en zone bleue. Si tout se passe comme prévu et qu'aucun retard ni problème n'intervient, le Nord de la place sera accessible en véhicule par la route cantonale par l'Ouest à partir du vendredi 23 août 2013.

Les travaux se poursuivent à l'Est, sur la rue Dr-Schwab. Le carrefour de l'Erguël constitue la prochaine étape. Selon la planification établie et jusqu'ici tenue, il faudra pouvoir travailler jusqu'au 28 novembre 2013 pour achever l'étape 2013 des travaux. L'étape 2014, la dernière du projet ConviviaCité, concernera la route cantonale depuis le carrefour de l'Erguël, jusqu'au nouveau Bureau de contrôle du COSC (Ancienne Nivarox), y compris le carrefour avec la rue de la Carrière sur la route de Tramelan.

Naturalisation accordée

Au terme de la procédure légale, Mme Maria Adélia Wittwer s'est vu remettre le passeport rouge à croix blanche. Deux dates essentielles se greffent sur sa demande de naturalisation. Le 12 mars 2013, quand l'exécutif imérien, en se fiant, notamment au rapport d'audition, lui a octroyé le droit de cité communal et le 31 juillet 2013 lorsque la Confédération a décidé de la compter parmi ses ressortissantes. Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à cette nouvelle concitoyenne.

Mercredi 21 août 2013
(cm)